

10-17 mars 2017
**SEMAINE
NATIONALE DE
L'ARTISANAT**

L'ACTUALITÉ

UNE SEMAINE POUR VALORISER L'ARTISANAT

Les artisans sont à l'honneur du 10 au 17 mars : acteurs de la vie locale, créateurs de richesses et d'emplois, ils contribuent à la qualité de vie des Français. Il faut le faire savoir !



**Pour tout
savoir sur les
animations
programmées :
www.semaine-nationale-artisanat.fr**

250

**c'est le nombre de
métiers qui constituent
le secteur de l'artisanat.**

L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) et l'Union des entreprises de proximité (U2P) s'associent pour organiser la Semaine Nationale de l'Artisanat du 10 au 17 mars 2017 dans toute la France.

À cette occasion, une multitude d'initiatives locales visant à promouvoir l'artisanat seront proposées partout dans l'hexagone. Les U2P territoriales et les chambres de métiers et de l'artisanat proposeront au public des centaines d'événements : opérations portes-ouvertes, visites d'entreprises, démonstrations, débats...

Cette semaine est évidemment destinée à démontrer combien le secteur est essentiel à la vie économique et sociale du pays, par sa présence dans tous les territoires, que ce soit dans les plus reculés ou au cœur des villes, par sa contribution au développement économique des villages et des quartiers, par ses efforts constants dans la formation des jeunes et la transmission des savoir-faire, par ses créations d'emplois et par les nombreuses opportunités de carrières qu'il offre.

Cette semaine de l'Artisanat doit permettre de révéler cet apport majeur des entreprises de l'artisanat à la création de richesse et d'emplois mais aussi de rappeler leur contribution à la qualité de vie des Français et de démontrer toute la panoplie de leurs compétences, depuis les plus traditionnelles aux plus modernes. Le plombier d'aujourd'hui sait tout autant réparer une

chaudière fioul vieille de 30 ans que piloter un drone pour permettre à son client de visualiser les déperditions de chaleur depuis sa toiture !

À la veille des élections présidentielles et législatives, les U2P territoriales et les CMA solliciteront plus particulièrement les responsables politiques à travers l'opération « Artisan d'un jour ».

Cette initiative est le fil rouge de la semaine nationale de l'artisanat. Elle consiste à proposer à une personnalité

locale influente ou à un élu de s'immerger une demi-journée ou une journée dans une entreprise artisanale pour s'initier au métier et au savoir-faire de l'artisan, mais également pour découvrir le fonctionnement d'une entreprise artisanale, bref, d'être artisan le temps d'une journée : une manière ludique, originale et très concrète de découvrir le secteur de l'artisanat !

C'est aussi une occasion unique d'instaurer un dialogue constructif entre ces personnalités et les artisans, ce qui est évidemment très utile quand il s'agit de faire entendre la voix des entreprises sur des questions de fond à destination de la classe politique et au-delà.

Un kit de communication complet est mis à la disposition du Réseau pour permettre à chacun de relayer cette semaine nationale. Affiche, bannières web, habillage facebook et twitter, signature de mail,... les principaux supports d'information ont été prévus. Usez et abusez-en !

**Nous avons
tous une
bonne raison
de choisir
l'artisanat !**

145 M€

SERONT CONSACRÉS
PAR L'ANAH À LA
RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES
COPROPRIÉTÉS
FRAGILES.

47 MDS

ONT ÉTÉ
ENGAGÉS
PAR LE PIA
DEPUIS
7 ANS

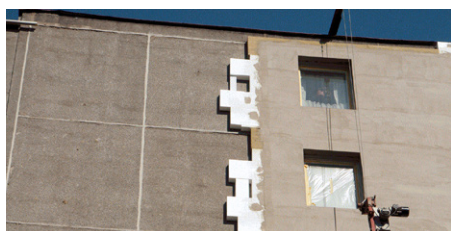
ÉCONOMIE

LA CAPEB SIGNE UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC RENAULT

Un nouvel accord a été signé le 3 mars avec le constructeur automobile Renault. Aux termes de ce contrat, celui-ci prévoit de mettre à la disposition des entreprises artisanales du BTP des contenus d'informations sur l'évolution des normes relatives aux véhicules, l'éco-conduite, et d'autres problématiques relevant du domaine automobile. Par ce partenariat, Renault prévoit par ailleurs d'accorder aux adhérents de la CAPEB des avantages et des remises sur ses produits et services. Sont également prévus des tests sur des nouveaux produits.



→ L'ANAH DONNE UN COUP DE POUCE AUX COPROPRIÉTÉS



Dans la droite ligne de son appui aux copropriétés dégradées depuis 5 ans, l'Agence Nationale de l'Habitat met en œuvre une nouvelle aide à l'intention des copropriétaires dont les charges sont particulièrement élevées du fait d'un défaut d'isolation de leur immeuble. Les logements concernés par cette aide « Habiter mieux copropriété » sont ceux dont l'étiquette

énergétique se situe entre le D et le G et ceux dont les propriétaires éprouvent des difficultés à régler leurs factures.

La nouvelle aide permettra de financer 25 % du coût de la rénovation énergétique de ces logements, auxquels pourront s'ajouter les subventions du Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart).

→ BILAN POSITIF POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Depuis qu'il a été créé, en 2012, le Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA), a engagé 47 milliards d'euros et versé effectivement 17 milliards pour soutenir 3 645 projets d'avenir.

L'objectif central du PIA est de préparer la France aux défis de demain et ce, dans tous les domaines : transition énergétique, numérique, recherche, etc. Les projets sont examinés sur la base de 3 critères : l'excellence, l'innovation et la coopération entre les acteurs. Les Instituts hospitalo-Universitaires

(IHU) en sont une parfaite illustration puisqu'ils réunissent autour des patients des chercheurs et des entreprises de pointe. Le premier programme avait été lancé en 2010 avec une enveloppe de 35 milliards. Un second volet a été décidé en 2014 avec 12 milliards supplémentaires puis en 2016, le Parlement a voté 10 milliards supplémentaires pour un 3^{ème} volet. Le PIA sera donc prolongé au-delà des présidentielles. Ce troisième volet sera axé sur la formation, la valorisation de la recherche et la modernisation des entreprises.

→ L'ACCESSIBILITÉ DANS LES ERP SEMBLE ENFIN VOULOIR S'IMPOSER

C'est le constat que vient de faire Brigitte Thorin, Déléguée ministérielle à l'accessibilité devant le nombre d'agendas programmés. 600 000 ERP ont fait la démarche et se sont inscrits dans un Ad'AP. 500 000 d'entre eux prévoient d'être accessibles d'ici 2018, soit dix fois plus que le nombre d'ERP accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Pour autant, les difficultés rencontrées par les petits ERP, c'est-à-dire principalement les commerçants et les professions libérales, demeurent. Beaucoup ne savent pas par quel bout prendre le problème qui se pose autant en termes de complexité des travaux à réaliser que de coûts.

LOBBYING

→ LA NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UEAPME PREND SES MARQUES

Pour la première fois depuis sa prise de fonction en tant que Secrétaire Générale de l'UEAPME, Véronique Willems est intervenue devant le Conseil d'Administration d'EBC. Elle a rappelé, à cette occasion, les objectifs de son mandat et a exprimé sa volonté de remettre au centre du débat européen les "microentreprises traditionnelles", qui impactent la vie des citoyens européens au jour le jour. Reconnaissant que l'Union européenne se penche trop souvent sur les besoins des start-ups et des entreprises innovantes, elle souhaite que les

entreprises de proximité soient considérées comme le vrai noyau économique pourvoyeur d'emplois sur le continent européen. Elle a confirmé le rôle central des TPE de la construction et de tous ses métiers de proximité. M^{me} Willems a souhaité que la collaboration entre l'UEAPME et EBC perdure et se renforce afin de continuer à sensibiliser et à informer les décideurs politiques européens sur les problématiques des petites entreprises. Le Président Liébus a salué cette intervention, confirmant le caractère fondamental de la coopération EBC – UEAPME.



SOCIAL

→ LE RSI ENCORE L'OBJET
D'UNE POLÉMIQUE

Il faut dire que le RSI fait l'objet de vives attaques depuis des mois et qu'il suscite même des propositions de la part des candidats aux élections présidentielles, tous parfaitement sensibilisés au mécontentement que provoquent les dysfonctionnements du RSI parmi les travailleurs indépendants, certains allant jusqu'à proposer sa disparition. Il faut dire aussi que les artisans, commerçants et professions libérales sont excédés par ces erreurs, même si des efforts ont été faits par le régime pour tenter d'y remédier. À la décharge du RSI, on rappellera que ce régime social des indépendants a été mis en place dans la précipitation, à marche forcée par un Gouvernement pressé. Mais quand les fondations n'ont pas été solidement réalisées, on sait ce qui en résulte... Devant les perspectives de réforme, voire de suppression, annoncées par les candidats aux présidentielles, les administrateurs du RSI ont décidé de tenir une conférence de presse pour faire des propositions. Une mauvaise idée ! Le RSI, en effet, n'est qu'un outil au service d'un secteur. Il ne lui appartient pas de prendre des positions politiques et encore moins de faire des propositions. D'ailleurs, l'U2P – gestionnaire du RSI – s'est élevée contre l'initiative elle-même et contre les solutions proposées. En particulier, l'U2P s'étonne que certains élus sensés défendre leurs mandants proposent d'assujettir à cotisations sociales les dividendes des dirigeants de SAS, ce qui conduirait à alourdir leurs charges. L'U2P a rappelé son attachement à un régime dédié à la couverture sociale des indépendants, notamment parce qu'un rattachement au régime général coûterait cher aux indépendants. L'U2P plaide, dans le même temps, pour une amélioration de la gestion du RSI pour que le régime puisse effectivement répondre aux besoins des entreprises. Elle revendique par ailleurs que les cotisations versées au RSI cessent de peser sur les bénéfices réinvestis, ce qui constitue un réel frein économique aujourd'hui.

→ LA CAPEB, IRIS-ST
ET L'OPPBTP S'ASSOCIENT
POUR AMÉLIORER LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ DES
ARTISANS DU BÂTIMENT

Le partenariat a été signé vendredi 3 mars par Patrick Liébus, Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP et Jean-Jacques Châtelain au nom d'IRIS-ST. Il était en fait le renouvellement de la convention que les 3 partenaires avaient déjà signée en 2009, enrichie et actualisée au regard des préoccupations actuelles des entreprises. En l'occurrence, l'objectif premier du partenariat est de favoriser une approche positive de la prévention. Chaque artisan doit en effet prendre conscience qu'agir en prévention améliore bien sûr la prévention des risques mais aussi la performance de son entreprise. Dans cet esprit, l'évaluation des risques professionnels doit devenir la pierre angulaire de toute démarche de prévention, avec en particulier la mise en place de plans d'actions concrètes et efficaces. Pour renforcer la mobilisation des entreprises, la CAPEB, l'OPPBTP et IRIS-ST privilégient une approche de la prévention par « métier » et entendent proposer des conseils et

recommandations issus des études et des observations des pratiques sur chantier. Des études seront ainsi menées en vue de mieux identifier les conditions de travail et les pratiques des entreprises en matière de prévention afin de pouvoir ensuite rechercher et de mettre au point les solutions de prévention adaptées. Enfin, le partenariat prévoit de tenir compte des évolutions éventuelles (et revendiquées par la CAPEB) du compte pénibilité pour construire des solutions d'accompagnement opérationnelles des chefs d'entreprise artisanale, notamment dans l'identification des facteurs de pénibilité mais également dans les dispositifs de prévention à mettre en œuvre. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu des déclinaisons territoriales de cet accord avec la mise en œuvre d'actions locales prévoyant notamment la mise en place d'ateliers DU qui permettront d'aider les entreprises artisanales à réaliser leur document unique et à mieux saisir l'intérêt et les bénéfices de l'évaluation des risques professionnels.



LOBBYING

→ POUSSIÈRES DE BOIS ET DE SILICE : L'EUROPE
CONTRAIT ENCORE PLUS LES ENTREPRISES

La semaine dernière, la commission emploi du Parlement européen a adopté, par une très large majorité, le rapport de la députée suédoise Ulvskog visant à amender la directive sur les cancérigènes et mutagènes. Nous déplorons fortement ce vote qui, s'il est confirmé ultérieurement, conduira à renforcer les contraintes des entreprises dans l'exercice de leurs activités. En effet, le rapport adopté préconise une diminution des valeurs d'exposition à la silice cristalline alvéolaire (0,05mg/m³) et un élargissement des valeurs d'exposition des poussières de bois à tout type de bois (et non plus seulement le bois dur). De plus, le rapport inclut les substances reprotoxiques (toxicité pour la reproduction) dans la directive. Pour autant, tout n'est pas noir. Le même rapport prévoit, et nous y tenons tout particulièrement, que la fixation des valeurs limites ne repose pas seulement sur des données scientifiques et techniques, mais aussi sur leur faisabilité économique, sur la base d'une évaluation d'impact socio-économique précise et sur l'existence de méthodes de mesure sur le lieu de travail. Le rapport prévoit également que des révisions régulières (au moins

tous les 5 ans) devront pleinement prendre en compte les recommandations du Comité scientifique en ce qui concerne les valeurs limites d'exposition professionnelle à des agents cancérigènes (CSLEP) et du Comité consultatif pour ce qui relève de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. La commission emploi du Parlement a par ailleurs voté l'ouverture de négociations entre le Parlement, le Conseil et la Commission dès la fin du mois de mars dans la perspective de trouver un accord avant la fin de la présidence actuelle (Malte). La Présidence maltaise espère encore obtenir la fixation de la valeur limite des poussières de silice à 0,1 mg/m³ pendant ces négociations, au lieu de 0,05 mg/m³. En revanche, il est très probable que le Conseil ne change pas d'avis sur les substances reprotoxiques même si certains Etats membres plaident pour qu'elles ne soient introduites qu'après cette première vague de produits. D'autres substances pourraient ainsi être incluses à l'avenir : les échappements des moteurs Diesel, le formaldéhyde, le cadmium, l'acrylonitrile, le beryllium, l'arsenic et le nickel ainsi que leurs composés.



RÉSEAU

→ LA CNAGS A
RÉUNI L'ENSEMBLE
DU RÉSEAU CETTE
SEMAINE

Cette année, il s'agissait d'une réunion en deux temps : le mardi après-midi a été entièrement consacré aux deux principaux projets actuels concernant le Réseau : la démarche ABCD d'une part et le projet de plateforme 3.0 d'autre part. Le mercredi a été dédié à l'examen des projets de résolution qui recensent les principales positions politiques de la CAPEB et qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le 19 avril prochain.



ARTISANAT

→ LES FEMMES D'ARTISAN À L'HONNEUR

Pour marquer la journée internationale des femmes, le 8 mars, une manifestation avait été organisée au Centre Européen des Professions Culinaires à Paris (CEPROC), en présence de la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social Myriam El Khomri et du Président de l'U2P Alain Griset.

Au cours de cette visite, des femmes chefs d'entreprise ou conjointes travaillant dans l'entreprise ont témoigné de leur parcours et de leur expérience.

Catherine Foucher et Corine Postel représentaient la CAPEB à cette occasion.

L'échange avec la Ministre a été suivi d'une visite du CEPROC et de la rencontre avec des apprenties qui y sont formées.

L'U2P a rappelé que les femmes sont les forces vives des entreprises artisanales, commerciales et libérales, et a encouragé les professions à poursuivre leurs efforts en faveur de la mixité.

À l'occasion de cette journée internationale des femmes, les collaborateurs de la CAPEB et les conseillères de la CNFA ont arboré un t-shirt "Parité".



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LE CSCEE S'EST RÉUNI CE 8 MARS

Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique s'est penché sur les compétences, les formations et les critères permettant l'accréditation des diagnostiqueurs, qu'il s'agisse d'amiante, de plomb, de termites, de gaz, d'électricité ou de DPE.

Le CSCEE a par ailleurs regardé un projet de décret relatif à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et à la sécurité des sources de ces rayonnements contre les actes de malveillance.

Il a également été question d'un décret relatif à l'information obligatoire des locataires par leurs bailleurs sur la présence, ou l'absence, dans les logements loués, de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante. Enfin, le CSCEE a eu à examiner un projet d'arrêté sur les règles techniques d'accessibilité aux personnes handicapées des ERP lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

LE LOBBYING DE LA CAPEB EN VUE DES PRÉSIDENTIELLES CONTINUE

Cette semaine, le Président de la CAPEB a été reçu par M^{me} Le Pen à qui l'agenda des 100 jours avait été adressé comme à tous les autres candidats aux élections présidentielles. Un compte rendu succinct de cette rencontre sera prochainement diffusé sur ARTUR.

D'autres rencontres sont programmées avec les équipes de ces principaux candidats à l'élection présidentielle dans les jours et semaines à venir. La prochaine est prévue avec M. Chantrel, conseiller d'Emmanuel Macron en charge des questions relatives à notre secteur. Un rendez-vous est également programmé avec M. Goldberg et M. Chanteguet responsables des questions logement pour le premier et énergie pour le second dans l'équipe de Benoit Hamon.

45%

DES MÉNAGES SONT
ÉLIGIBLES À LA NOUVELLE
PRIME « ECONOMIES
D'ÉNERGIE »

GOUVERNEMENT

→ ECONOMIES D'ÉNERGIE : UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX MÉNAGES MODESTES

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Ségolène Royal, vient d'annoncer l'instauration d'une nouvelle « prime Economies d'énergie » afin d'aider les ménages en situation de précarité énergétique à financer leurs travaux de rénovation énergétique. Cette prime sera versée par les fournisseurs d'énergie, des collectivités locales et des partenaires, tous signataires d'une charte d'engagement qui prévoit le versement

de cette prime dans le cadre du dispositif des CEE. Cette prime est valable jusqu'au 31 mars 2018. Quant à son montant, il variera en fonction des travaux réalisés. En l'occurrence, la prime atteindra au minimum 1 300 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au bois de classe 5. 800 € au moins seront accordés en cas de remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à

haute performance énergétique. La prime sera de 100 € pour l'installation d'un programmeur centralisé pour radiateurs électriques, de 50 € pour l'installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées. L'isolation de combles et de toitures donnera aussi droit à une prime. Cette nouvelle prime est cumulable avec le CITE. Elle sera accordée sous conditions de ressources.

Crédit photo : CAPEB – iStockPhoto © 2017